

Mesdames, Messieurs,

J'aurais aimé pouvoir participer à vos travaux comme m'y avait invité la vice présidente de FECRIS, Mme Daniele Müller Tulli. Malheureusement mon emploi du temps ne m'a pas permis de vous rejoindre à Marseille.

Je tenais néanmoins au vous apporter mon témoignage, celui d'un Depute qui depuis 25 ans œuvre au Parlement Français dans la lutte contre les sectes. Ce sujet est abordé en France avec responsabilité. Ainsi dans toutes les commissions d'enquêtes où j'ai siégé, les rapports ont été votés à l'unanimité. C'est suffisamment rare pour que ce soit souligné. Cela met en lumière le fait que la lutte contre les sectes est un sujet qui fait consensus dans notre pays et qui transcende les mouvements politiques.

En revanche je n'imaginai pas à quel point ce même sujet pouvait susciter autant de controverses en Europe. En ma qualité de membre de la commission des affaires juridiques au Conseil de l'Europe, j'ai été désigné pour préparer un rapport sur la protection des mineurs contre les sectes. Un tel sujet aurait dû mobiliser tous les Parlementaires intéressés à la fois à la lutte contre les mouvements sectaires mais qui plus est à la protection des mineurs. Tel ne fut pas le cas. Dès les premières auditions, il est apparu une grande différence d'interprétation entre les pays membres du Conseil. Certains parlementaires exprimaient des réserves sur le principe même du rapport. D'autres allaient jusqu'à nier l'existence même de sectes préférant parler de nouvelles religions. D'autres enfin ignoraient tout du sujet.

Au fur et à mesure que nos travaux avançaient, le climat se tendait. La propagande des sectes faisait son ouvrage allant jusqu'à porter des accusations contre le rapporteur. En effet, étant membre de la MIVILUDES j'étais accusé de n'être pas impartial. Des plaquettes en quadrichromie furent éditées pour laisser croire que la liberté de pensée était menacée, que j'étais un affreux liberticide. Cette campagne de dénigrement a porté ses fruits puisque, in fine, le rapport ne recueillit pas la majorité requise.

Cette expérience laisse un goût amer car j'étais animé, comme je le suis depuis toutes ces années, par la volonté de protéger la liberté individuelle contre toutes les emprises sectaires dont on connaît les effets dévastateurs sur de nombreux individus.

Il y a donc un gros travail à réaliser sur le plan Européen pour faire prendre conscience de la réalité de ce fléau. Ceci est d'autant plus indispensable que l'Europe est un continent sans frontière qui facilite donc le développement de certaines multinationales sectaires.

Nous avons perdu une bataille mais nous ne baissons pas les bras pour autant. Il y aura d'autres combats à mener dans ce domaine. Nous serons présents.

RUDY SALLES